

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2023-01620-S

Requérant(s)	Mathieu et Fanny Loviat, Impasse des Charmes 7, 2824 Vicques
Auteur du projet	Boegli Jardins, Philippe Boegli, Route Principale 7, 2762 Roches
Description de l'ouvrage	Construction d'une piscine enterrée (coque polyester) avec pompe à chaleur et cabanon technique; selon plans déposés
Cadastre(s), parcelle(s)	Vicques, 3362
Lieu-dit, rue	Impasse des Charmes, 2824 Vicques
Affectation de la zone	En zone à bâtir, HAF
Plan spécial	Pesse sur la Fenatte
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	26.10.2023
Échéance de la publication	06.11.2023

Ouvrages

Piscine : longueur : 7.00m. largeur : 3.70 m. profondeur 1.58 m. Coque polyester

Cabanon technique : 275 x 155 x 222 cm. Revêtement métal de teinte anthracite

Pompe à chaleur : type Sinterpec 75

L'évaluation technique sur les émissions sonores montre une conformité par rapport aux exigences de protection contre le bruit.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 30 octobre 2023

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Vicques, le 23 octobre 2023